

# COMpte-REndu DE LA RéuNIon DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018 A 19h30

**Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 29 mars 2018 à 19h30**

Présidé par la Première Adjointe au Maire remplaçant le Maire empêché, Mme Jocelyne VERNON, les Conseillers Municipaux étaient présents (25) ou excusés (3) ou excusés représentés (5) ou absents (2). Après la désignation de Mme Michelle BOINET en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité																					
2	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2018</b> : adopté à l'unanimité																					
3	<b>Décisions prises par M. le Maire du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 2018</b> : a pris connaissance																					
4	<b>Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)</b> : adopté à l'unanimité <b>Procède à l'élection</b> de ses représentants élus au sein de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM) : Monsieur <b>Serge DURAND</b> et Monsieur <b>Georges AURICOSTE</b> .																					
5	<b>Transformations de postes</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision</b> de modifier le tableau des emplois à compter du 30 mars 2018 comme suit : Création : 1 poste de rédacteur à temps complet, 19 postes d'adjoint technique à temps complet, 3 postes d'adjoint technique à temps incomplet, 1 poste de puéricultrice hors classe, 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet. Suppression : 1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, 3 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, 17 postes d'adjoint technique à temps complet, 3 postes d'adjoint technique à temps incomplet, 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps incomplet, 1 poste d'animateur à temps complet, 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet. Soit un effectif maximum autorisé de 509 postes, dont 456 postes pourvus. Catégorie A 41 postes dont 33 pourvus, catégorie B 79 postes dont 60 pourvus, catégorie C 389 postes dont 363 pourvus. <b>Dit</b> que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.																					
6	<b>Approbation du Compte de gestion 2017</b> : adopté par 23 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET) <b>Arrêt</b> du Compte de Gestion 2017, dressé par M. Bernard Fleury, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :																					
	Fonctionnement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Libellé</th> <th style="text-align: center;">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">A Recettes de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">32 328 847,44</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B Dépenses de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">29 597 880,13</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>A-B Résultat de l'exercice</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2 730 967,31</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C Excédent de fonctionnement reporté 002</td> <td style="text-align: right;">2 141 766,60</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 872 733,91</b></td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2017	A Recettes de l'exercice	32 328 847,44	B Dépenses de l'exercice	29 597 880,13	<b>A-B Résultat de l'exercice</b>	<b>2 730 967,31</b>	C Excédent de fonctionnement reporté 002	2 141 766,60	<b>A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>4 872 733,91</b>								
Libellé	2017																					
A Recettes de l'exercice	32 328 847,44																					
B Dépenses de l'exercice	29 597 880,13																					
<b>A-B Résultat de l'exercice</b>	<b>2 730 967,31</b>																					
C Excédent de fonctionnement reporté 002	2 141 766,60																					
<b>A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>4 872 733,91</b>																					
	Investissement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Recettes de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">6 302 132,35</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Dépenses de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">6 586 348,70</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Résultat de l'exercice</b></td> <td style="text-align: right;"><b>- 284 216,35</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Déficit/excédent d'investissement reporté 001</td> <td style="text-align: right;">- 2 508 234,04</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Résultat de clôture d'investissement</b></td> <td style="text-align: right;"><b>- 2 792 450,39</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Restes à réaliser en dépenses</td> <td style="text-align: right;">2 148 446,68</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Restes à réaliser en recettes</td> <td style="text-align: right;">1 781 535,37</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Soldes des restes à réaliser</td> <td style="text-align: right;">- 366 911,31</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Financement de l'investissement</b></td> <td style="text-align: right;"><b>- 3 159 361,70</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Résultat global de clôture</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 713 372,21</b></td> </tr> </tbody> </table>	Recettes de l'exercice	6 302 132,35	Dépenses de l'exercice	6 586 348,70	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 284 216,35</b>	Déficit/excédent d'investissement reporté 001	- 2 508 234,04	<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>- 2 792 450,39</b>	Restes à réaliser en dépenses	2 148 446,68	Restes à réaliser en recettes	1 781 535,37	Soldes des restes à réaliser	- 366 911,31	<b>Financement de l'investissement</b>	<b>- 3 159 361,70</b>	<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 713 372,21</b>
Recettes de l'exercice	6 302 132,35																					
Dépenses de l'exercice	6 586 348,70																					
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 284 216,35</b>																					
Déficit/excédent d'investissement reporté 001	- 2 508 234,04																					
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>- 2 792 450,39</b>																					
Restes à réaliser en dépenses	2 148 446,68																					
Restes à réaliser en recettes	1 781 535,37																					
Soldes des restes à réaliser	- 366 911,31																					
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>- 3 159 361,70</b>																					
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 713 372,21</b>																					
7	<b>Présentation du Compte administratif 2017 pour vote</b> : adopté par 23 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET) <b>Adoption</b> du Compte Administratif 2017 qui lui est présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <b>Adoption</b> dans son ensemble du Compte Administratif 2017 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants : voir tableau ci-dessus au point 6.																					

**8 Affectation de résultats du Compte administratif 2017** : adopté par 23 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)

**Décision** :

- D'inscrire au Budget Primitif 2018, la somme de **2 792 450,39 €** au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement déficit de clôture d'investissement 2017.
- D'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement (**4 872 733,91 €**) de l'exercice 2017 de la manière suivante :
  - En recettes de la section d'investissement au chapitre 10, article 1068 en recettes pour un montant de **3 159 361,70 €**.
  - En recettes de la section de fonctionnement au chapitre 002 pour un montant de **1 713 372,21 €**.

**9 Produit global des trois taxes directes locales et fixation des taux d'imposition** : adopté à l'unanimité

**Vote** du produit global des trois taxes directes locales pour un montant de : **10 010 000,00 €**. **Fixation** du taux de ces taxes à : Taxe d'Habitation..... **16,00%**, Foncier Bâti ..... **26,62%**, Foncier non bâti ..... **100,40%**. **Dit** que cette somme sera imputée, à la réception des informations nécessaires par la DGFIP, entre les chapitres 73 (fiscalité) et 74 (dotations et participations) pour tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation.

**10 Vote du Budget Primitif 2018** : adopté par 24 voix pour et 6 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET et Mme N. YAZICI)

**Confirmation** que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. **Précision** que le Budget Primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance. **Adoption** du Budget Primitif 2018 comme suit :

**Fonctionnement** Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 828 955,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 550 000,00 €
014	Atténuation de produits	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 360 512,00 €
66	Charges financières	804 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	40 800,00 €
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0 €
023	Virement à la section d'investissement	4 104 342,31 €
022	Dépenses imprévues	0 €
042	Opérations d'ordre	682 689,00 €
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>32 372 158,31 €</b>

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	407 000,00 €
70	Produits des services	1 920 470,40 €
73	Impôts et taxes	14 255 394,00 €
74	Dotations, subventions et participations	13 550 292,00 €
75	Autres produits de gestion courante	490 300,00 €
77	Produits exceptionnels	34 000,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>30 657 456,40 €</b>
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 713 371,91 €
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>32 372 158,31 €</b>

**Investissement** Les chapitres/opérations suivants en dépenses (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	2 139 394,39 €
20	Immobilisations incorporelles	99 639,37 €
21	Immobilisations corporelles	3 237 855,90 €
	Total des opérations d'équipement	2 460 131,63 €
204	Subventions d'équipement versées	2 250,00 €
040	Opération d'ordre	1 330,00 €
	Dépenses de l'exercice	7 940 601,29 €
	Déficit reporté 001	2 792 450,39 €
	<b>Total cumulé des dépenses</b>	<b>10 733 051,68 €</b>

Les chapitres suivants en recettes (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	882 563,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 159 362,00 €
13	Subventions d'investissement	1 419 842,37 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 104 342,31 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	682 689,00 €
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>10 733 051,68 €</b>

**Exception** une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après. **Précision** qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, le chapitre 65 dans sa partie relative au subventionnement des associations a été voté distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

**11 Versement de subventions 2018 aux associations** : adopté à l'unanimité

**Décision** d'accorder les subventions 2018 ci-dessous :

Association	Acompte voté en décembre 2017	Subvention totale 2018
MJC Le Chaudron	113 200 €	283 000 €
Animations et œuvre de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	18 000 €	25 000 €
Comité e jumelage		29 500 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	28 599 €	72 177,83 €
Le Mée Sports Football	57 624 €	144 957,05 €

**Dit** que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal. **Précision** qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2018 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

**12 Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2017** : 25 ont pris acte et 5 n'ont pas pris acte (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)

**13 Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF) 2017** : 25 ont pris acte et 5 n'ont pas pris acte (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)

**14 Convention de partenariat avec les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (AIPI)** : adopté à l'unanimité. **Approbation** de la Convention de partenariat entre la Commune et l'association les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (AIPI). **Autorisation** à Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

**15 Avenant n°2 au contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable** : adopté par 24 voix pour et 6 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET et Mme N. YAZICI)  
**Approbation** du projet d'avenant n°2 présenté. **Autorisation** à Monsieur le Maire de signer le dit-avenant, ainsi que tous documents y afférents.

**16 Convention de mise à disposition de terrains communaux à destination de jardins familiaux dénommés « Jardins des Rives de Seine »** : adopté à l'unanimité  
**Approbation** de la convention de mise à disposition de terrains (terrain cadastré BX 23) appartenant à la Ville de Le Mée-sur-Seine à destination de jardins familiaux dénommés « Jardins des Rives de Seine », présentée, au profit de l'association des Jardins du Mée-sur-Seine. **Autorisation** à Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

**17 Plan de sauvegarde de la copropriété Espace : convention opérationnelle** : adopté à l'unanimité  
**Approbation** du projet de convention de Plan de Sauvegarde pour la Copropriété « Résidence Espace » présentée, sa programmation et la participation financière de la Ville d'un montant maximum de 394 707 € au total sur les cinq ans du dispositif, l'enveloppe communale se décomposant de la manière suivante : 200 100 € pour les travaux proprement dits au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire ; 102 834 € pour le coût de l'assurance dommages ouvrages au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire ; 91 773 € pour le préfinancement au bénéfice de la Caisse d'Epargne d'Île-de-France dans le cadre des prêts-relais destinés à financer les travaux objet des présentes. **Autorisation** à Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

**18 Demande de renouvellement du projet social pour la période 2018-2020** : adopté à l'unanimité  
Le Centre Social Yves Agostini est une structure municipale, implantée avenue de la Gare, dans le quartier des Courtillelaies. Elle se caractérise comme un lieu ouvert, de rencontres et d'initiatives, par l'offre de services et d'activités proposées, en réponse aux besoins des habitants. C'est un lieu de concertation locale facilitant le développement social. Les actions conduites par le Centre Social sont guidées par un Projet Social, qui détermine les orientations et les objectifs sur une période donnée, lui permettant ainsi d'obtenir l'agrément « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les prestations s'y rapportant (Animation Globale et Collectif Familles).

	<p><b>Approbation</b> du Projet Social 2018-2020 ci-annexé, en vue d'une demande de renouvellement de l'agrément « Centre Social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. <b>Sollicitation</b> des prestations Animation Globale et Collectif Familiales de la Caisse d'Allocations Familiales. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs et de financements découlant de l'attribution des prestations susvisées, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
19	<p><b>Dispositif « Soutien à la formation professionnalisante »</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Approbation</b> du dispositif « soutien à la formation professionnalisante » et l'attribution des aides financières qui en découlent. <b>Approbation</b> de la convention type présentée qui régira les relations entre les divers organismes professionnels éligibles au dispositif et la Commune. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire de signer la convention type susmentionnée, ainsi que tous documents afférents, avec les organismes de formation professionnelle suivants : AFTRAL, APMSF, Croix Rouge, Ligue de l'Enseignement, Le Rocheton, Acte I, Pigier, CNED. <b>Dit</b> que les dépenses seront inscrites au budget communal.</p>
20	<p><b>Contrat cadre d'objectifs et de moyens 2018-2021 avec les associations sportives de Le Mée Sports</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>Ce contrat a pour but de définir les objectifs que les associations s'engagent à respecter, en cohérence avec la politique conduite par la Ville dans les domaines de l'éducation et du sport. Il fixe le cadre dans lequel les actions seront exécutées, et définit les moyens mis à la disposition des associations par la Ville en vue d'assurer leur mise en œuvre. Les contrats précédents, signés avec les associations de Le Mée-Sports arrivant à échéance, il est apparu nécessaire de les reconduire, en prenant en compte les évolutions de la politique sportive souhaitée par les élus, afin de toujours mieux répondre aux besoins des Méens. <b>Approbation</b> du contrat cadre d'objectifs et de moyens de l'exercice 2018 à l'exercice 2021, qui se substituera aux conventions existantes entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et l'association sportive portant sur l'attribution des subventions et les mises à disposition de locaux et d'équipements ainsi que de personnel. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire de signer les contrats d'objectifs, et leurs avenants, avec les associations sportives de Le Mée-Sports.</p>
21	<p><b>Informations diverses</b></p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en :</p> <p><b>FEVRIER 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>REFECTION DES TOITURES TERRASSES GROUPE PRIMAIRE FENEZ I :</b> R-EL BAT (77 – Moissy Cramayel) ..... 107 790,00 € HT</li> <li>- <b>AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX :</b> <i>Lot 1: espaces verts et VRD</i> Groupement d'entreprises solidaires TRAVAUX PUBLICS de SOISY (91 – Soisy/Ecole)/DECO GARDEN (91 – La Ferté Alais) ..... 152 640,30 € HT <i>Lot 2: réalisation et pose de mobilier de jardin</i> SAS BERNARD BOIS (77 – Bourron Marlotte) ..... 85 420 € HT</li> <li>- <b>MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UN MARCHÉ D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE :</b> SAGE SERVICES ENERGIE (92 – Neuilly/Seine) - assistance à la mise en œuvre du marché : ..... 7 125,00 € HT - suivi d'exploitation (5 ans) : ..... 6 750,00 € HT/an</li> </ul>
22	<p><b>Questions diverses</b></p>

Avant de clore la réunion, Madame la Première Adjointe au Maire s'est livrée à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 22h. Madame la Première Adjointe au Maire a ensuite donné la parole au public.

Pour le Maire empêché,  
Par délégation,  
La Première Adjointe au Maire :



**Jocelyne VERNON**

